

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves et conditions exprimées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n° 115 soit censé avoir été adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 86, 96, 106, 111, 112, 116 et 125?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

LES ÉTUDES DE RECHERCHE SUR LES
RELATIONS DE TRAVAIL

Motion n° 86—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de chacune des études de recherche commandées et exécutées par le groupe d'études sur les relations de travail pour son propre compte.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ces documents sont de deux catégories. Comme on l'a déjà annoncé, le gouvernement a décidé de faire publier en temps utile, par l'Imprimeur de la reine, une vingtaine de ces études. Il consentirait volontiers à ce qu'elles soient déposées dès maintenant à condition que les rapports, une fois publiés, puissent renfermer les modifications quant à la grammaire, aux renvois et au remaniement des matériaux, apportées normalement avant la publication.

La seconde catégorie comprend les études que le gouvernement a lui-même décidé de ne pas publier. Cependant, en vertu de l'entente, les auteurs sont libres de les faire publier eux-mêmes. Mise à part la question des droits d'auteur, la motion serait acceptable à condition d'obtenir des auteurs l'autorisation de publier ces études. Si le député est disposé à accepter ces deux conditions, nous pourrions donner suite à son avis de motion.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Cela m'agré.

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions et des conditions exprimées par le ministre, plaît-il à la Chambre de considérer l'avis de motion n° 86 comme ayant été adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[M. Kaplan.]

LE BALLET NATIONAL DU CANADA

Motion n° 96—**M. Osler:**

Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de copie des rapports annuels et états financiers annuels du Ballet national du Canada pour les années allant de 1964 à 1968 inclusivement.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous avons informé le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) qu'il n'existait pas de société connue sous le nom de Ballet national du Canada, et il a consenti à retirer son avis de motion.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion soit rayé?

Des voix: D'accord.

LES RAPPORTS AU COMITÉ DE LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE DU SÉNAT—PAGES 4385 À 4387

Motion n° 106—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de chacun des rapports cités dans le mémoire présenté par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au comité spécial de la politique scientifique du Sénat le 26 février 1969, et énumérés au fascicule n° 31 des comptes rendus des délibérations du comité, de la page 4385 à la page 4387.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), que les rapports dont la motion fait état sont incorporés aux publications qu'a demandées le député par sa motion n° 105 portant production de documents; peut-être le député voudra-t-il, dans les circonstances, retirer son avis de motion.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, si le gouvernement a approuvé au préalable la production des renseignements demandés dans la motion n° 105, je veux bien.

M. l'Orateur: Consent-on à ce que la motion soit reportée à l'ordre du jour?

Des voix: D'accord.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

L'ASSOCIATION NATIONALE DES TROUPES
DE BALLET DU CANADA

Motion n° 111—**M. Osler:**

Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de copie des rapports annuels et des états financiers annuels de l'Association nationale des troupes de ballet du Canada pour les années comprises entre 1964 et 1968 inclusivement.